

Leur maison victime de malfaçons à Trébeurden

Le couple Weillant toujours en location

Dans « Le Trégor » du 24 juillet 2003, nous vous racontions l'histoire de Maria et Maurice Weillant, un couple de retraités trébeurdinains dont la maison avait été reconstruite après l'incendie d'une friteuse en mai 2002. Reconstituée, certes, mais visiblement pas dans les règles de l'art par un « soit disant » professionnel finistérien - inscrit tout d'abord à la chambre des métiers comme dépannage/entretien/réparation - mandaté par l'assurance des Weillant.

Le couple confie alors son désarroi à l'Association pour la maison individuelle (Ami), dont le président, Patrice Desclaud, conseille de ne pas se laisser

faire. Les Weillant louent, le temps de la reconstruction, une petite maison modeste, qu'ils doivent payer en attendant la réception des travaux. Celle-ci n'est finalement pas faite et c'est l'entrepreneur qui attaque en justice, en juillet 2003, aux motifs qu'il ne peut poursuivre son chantier et qu'il a du matériel resté sur place. « *En octobre 2003, il sera débouté de toutes ses prétentions*, affirme le représentant de l'Ami. *Mr et Mme Weillant seront alors obligés d'ester en justice et donc de l'assigner, car leur maison ne peut être habitée en l'état.* »

Un expert sera désigné le 31 octobre 2003, qui constatera la bonne foi des propriétaires.

L'assurance est mise en cause et, subitement, « *en février 2004, l'expert est récusé parce qu'il a travaillé au moins une fois avec ce cabinet.* »

Le juge va donc logiquement désigner un autre expert, retardant d'autant la décision. Ce qui désespère Patrice Desclaud : « *Cela fait huit mois que l'affaire est en procédure, 8 mois que les Weillant, victimes de réelles malfaçons, payent un loyer qui dépasse leurs pensions et donc émiettent ainsi leurs dernières économies d'une vie... 8 mois que la maison reconstruite se fissure davantage et qu'ils ne sont pas dedans!* »